



MUNICIPALITÉ DE
MUNICIPALITY OF
MILLE-ISLES

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-05 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Mille-Isles, que lors de la séance ordinaire du 4 mars 2026, le Conseil municipal a présenté et déposé le projet de règlement numéro 2026-05 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s.

L'objet de ce règlement est de réviser le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, lequel assure l'adhésion des membres du Conseil municipal aux principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique, prévoit l'adoption de règles de déontologie et détermine des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

Ce règlement sera adopté lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le 1^{er} avril 2026, à compter de 19h00 à la salle communautaire Strong située au 1262, chemin de Mille-Isles, à Mille-Isles.

Quiconque veut prendre connaissance de ce projet de règlement peut s'adresser à l'hôtel de ville, 1262, chemin de Mille-Isles, Mille-Isles, durant les heures d'ouverture, soit de 8h00 à 16h00 du lundi au vendredi. Le projet de règlement est également disponible sur le site internet de la Municipalité, sous l'onglet « documentation ».

Donné à Mille-Isles, ce 16^e jour du mois de mars 2026.

Gabriel Therrien
Directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Mille-Isles